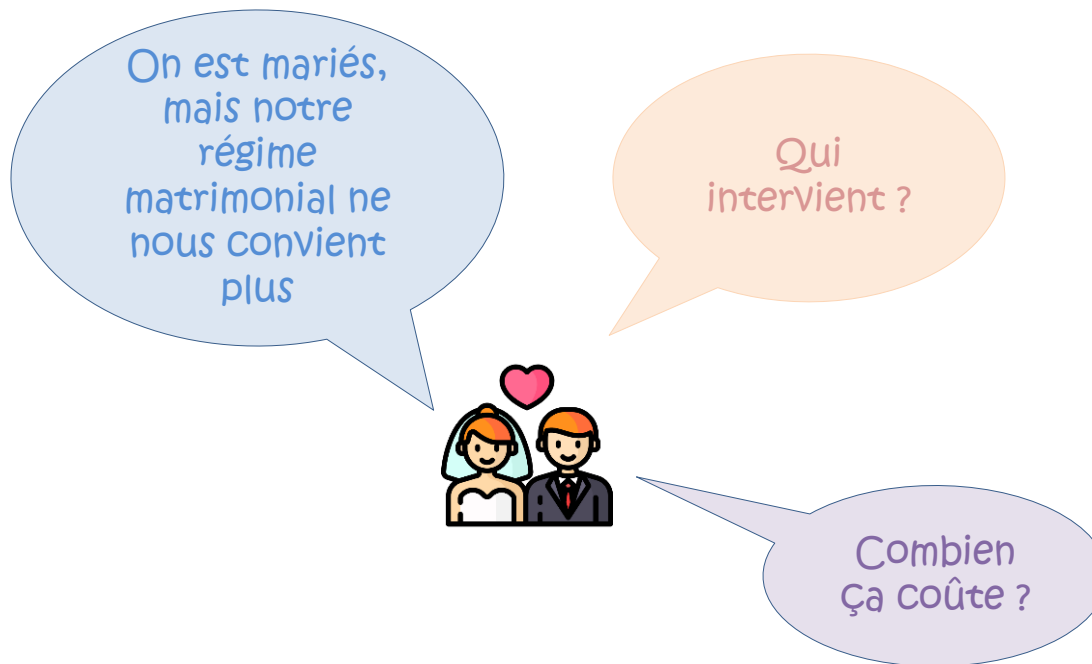


LES MEMOS PREMIUM: N° 2

■ Changer de régime matrimonial





CHANGER DE REGIME MATRIMONIAL - LA MARCHE A SUIVRE

Les époux sollicitent un notaire, qui va établir la nouvelle convention matrimoniale sous forme authentique



Le notaire

- Les conditions requises:
- l'accord des deux époux
 - l'intérêt de la famille

Il n'y a plus de délai requis de 2 ans d'existence du précédent régime pour changer de régime matrimonial



Peut saisir le juge des tutelles en présence d'enfants mineurs s'il estime que les intérêts des enfants doivent être sauvegardés



Informe les enfants majeurs de la modification envisagée

Délai d'opposition: 3 mois



Pas d'opposition

Opposition

Le notaire publie dans un journal d'annonces légales pour information des tiers et créanciers



Délai de contestation des tiers et créanciers: 3 mois

Pas d'opposition

Opposition



Le Juge aux Affaires Familiales doit homologuer la convention
Un avocat est obligatoire

Le Juge compétent du Tribunal judiciaire doit homologuer la convention
Un avocat est obligatoire

Le notaire fait mentionner le changement à l'état civil par mention en marge de l'acte de mariage



L'avocat transmet la décision à l'officier d'Etat Civil pour transcription en marge de l'acte de mariage





CHANGER DE REGIME MATRIMONIAL - COMBIEN CA COUTE

Les époux sollicitent un notaire, qui va établir la nouvelle convention matrimoniale sous forme authentique



Le notaire

- Les conditions requises:
- l'accord des deux époux
 - l'intérêt de la famille

Il n'y a plus de délai requis de 2 ans d'existence du précédent régime pour changer de régime matrimonial



Rédige l'acte de modification ou de changement de régime matrimonial

Liquide le régime antérieur, effectue le partage des biens si nécessaire

Le notaire publie dans un journal d'annonces légales pour information des tiers et créanciers

Changement « simple »
Pas d'apport de biens

Changement avec apport de biens à communauté

Changement avec liquidation de communauté vers séparation de biens

Frais de publication
annonces légales

Variable selon
nombre de lignes
de l'annonce
De 150 à 350 € en
moyenne

Émoluments
fixe +/- 230 €

Émoluments
proportionnels de 230 € à 0,3192 % TTC de
la valeur des biens apportés

Émoluments
proportionnels de 1,5 % à 2 % de
l'actif liquidé

Emoluments
de formalités +/- 200 €

Emoluments
de formalités Variables selon démarches à
effectuer

Droit de partage 2,5 % de la valeur
des biens à partager

Sur les biens immobiliers propres ou indivis par
parts inégales apportés à communauté

Taxe de publicité
foncière + frais
d'assiette et
recouvrement 0,715 %

Assiette:
Biens propres:
50% de la valeur
des biens
apportés
Biens indivis :
sur la valeur
transmise à
l'indivisaire
minoritaire

Contribution de
Sécurité
Immobilière 0,10 %

Si un Juge doit homologuer la
convention

Honoraires
d'avocat

de 1 000 à
2 000 €

Dépôt du
jugement
d'homologation

+/- 250 €

Il est souhaitable de demander un devis estimatif des coûts au notaire